

Société des Intérêts des Avants

PROCES VERBAL

Assemblée Générale du vendredi 3 septembre 2021

à 19h00 à l'Institut du Châtelard aux Avants

1. Accueil et bienvenue, liste de présence et nomination des scrutateurs

Le président, Omar SOYDAN, souhaite la bienvenue aux membres présents. Il salue la présence des personnes suivantes :

Monsieur Olivier GFELLER, Syndic

Monsieur Gabriel NICOULIN, Ancien Président de la SIA

Les représentants des divers services, sociétés et associations

Les représentants des divers commerces locaux

Monsieur Laurent GILLIARD, Président de la Société de développement de Caux

Mesdames Corinne GUIGNARD et Rachel SOYDAN, représentantes de l'Association Narcisses Riviera

Monsieur Heinz MURBACH, représentant de la Société de la Chapelle Protestante des Avants

Monsieur Luca SALVADORE, Président de l'Association Orgiride

Monsieur Robin VOUILLOZ, Président de la Jeunesse des Avants

Le président remercie Madame CANALES, Directrice de l'institut du Châtelard, pour l'octroi de la salle de théâtre.

Madame Rachel SOYDAN et Monsieur Robin VOUILLOZ sont nommés scrutateurs. Merci pour leur collaboration.

Plusieurs membres sont excusés. Ces personnes seront mentionnées dans le procès-verbal de l'assemblée. Monsieur Pierre DUPUIS, membre du comité SIA, n'est pas présent.

Au chapitre du carnet noir, 2 membres nous ont quittés les années précédentes et n'ont malheureusement pas été cités lors de l'assemblée générale 2020. Il s'agit :

Monsieur Jean-Claude BUTTET

Monsieur Joël BUTTET

Plusieurs autres membres sont malheureusement décédés au cours de cette année. Il s'agit :

Monsieur Léon PASQUIER

Madame Dora KELLER

Un moment de silence est respecté à la mémoire de ces membres.

2. Envoi des convocations avec l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 octobre 2020

La convocation à l'assemblée avec l'ordre du jour est parvenue aux membres au minimum 10 jours avant l'assemblée. L'ordre du jour est approuvé par un lever de mains.

Le procès-verbal a été mis à disposition aux restaurants du Relais et de la Tramontana. Il a aussi été publié sur le site internet, mais tardivement. Le président s'en excuse. Une correction est demandée. Dans la liste des excusés, il faut corriger le nom de DAVID en **PAVID**. Le procès-verbal, avec la correction demandée, est approuvé. Le président remercie le secrétaire, Jean-Philippe BURRI, pour son travail, ainsi que pour le soin appliqué dans la rédaction des PV de séances et de l'assemblée générale. Le secrétaire est applaudi pour son investissement.

3. Rapport du président et des activités 2020

Ces 2 dernières années ont été vécues sous le signe du Covid. Il était ainsi difficile de créer des activités. Un certain nombre d'activités ont tout de même été réalisées, ce qui est réjouissant.

Les manifestations

Depuis la dernière assemblée générale, il s'est déroulé les manifestations suivantes :

Le Marché artisanal du mois de septembre

La Galette des Rois en janvier avec la distribution d'un chocolat chaud aux lugeurs

Les stands Narcisses durant tous les week-ends du mois de mai

Les 2 Marchés artisanaux et du terroir en mai

Le Bukolik à fin juillet

La Fête Nationale officielle de la Commune de Montreux

Certaines manifestations comme le Combat des Reines, la Fête d'Halloween, le concert, la sortie à skis, la sortie en raquettes et le concours de luge n'ont malheureusement pas pu être organisées.

Les stands Narcisses et les Marchés artisanaux et du terroir se sont bien déroulés et ont connu un succès réjouissant. Le président remercie tous les bénévoles, ainsi que le comité d'organisation des marchés pour leurs considérables efforts. L'assemblée applaudit ces différents acteurs. Les manifestations du Bukolik et de la Fête Nationale ont rencontré une belle réussite, cette année, le village étant le 1^{er} Août officiel de la commune. Un concert a été programmé en 2^{ème} partie de la Fête Nationale. Un feu d'artifice a aussi été tiré. Ce feu commence à faire débat, car cela peut causer des dégâts à la faune et à l'écologie. Le comité SIA va réfléchir sur l'organisation ou pas du feu d'artifice pour les prochaines années. Le président félicite l'Association Orgiride, l'équipe du Bukolik, la Jeunesse, les membres du comité SIA, les bénévoles de la cuisine et autres qui ont participé à la réussite de ces manifestations.

Fin juin, notre village a accueilli la Commission de gestion. En collaboration avec l'Association Narcisses Riviera, un stand à la gare a été organisé pour l'occasion. Ce qui a permis de présenter cette Association à la Commission de gestion ainsi que l'historique du village. Une visite de la machinerie du funiculaire en compagnie des mécaniciens du MOB, a été programmée. En collaboration avec le SIGE, il a aussi été prévu la visite de l'usine d'ultrafiltration et des sources d'eau.

Le Tourisme

Les conditions de neige durant l'hiver dernier étaient parfaites. La piste de luge a été ouverte pendant 3 à 4 semaines de suite. Il y a eu énormément de visiteurs. Dans un premier temps, l'entreprise MOB avait décidé de ne pas exploiter la piste de luge durant la saison d'hiver 2020/21. La SIA et la Municipalité ont regretté cette décision et ont demandé que l'entreprise MOB reconsidère sa décision. Finalement, cette entreprise a trouvé un mode de fonctionnement et la saison de luge a ainsi été lancée. Par l'affluence très importante certains week-ends, le dispositif de canalisation des usagers du funiculaire s'est avéré trop léger. Afin de renforcer le dispositif en place, la SIA a recruté des bénévoles, afin de garantir la sécurité des lugeurs lors des passages des trains. Le président remercie infiniment ces bénévoles. Il relève aussi que c'était normalement à l'entreprise MOB de se charger de la sécurité des lugeurs ainsi que les aspects logistiques liés à leurs employés.

La gestion du bureau de renseignements via le téléphone pose problème. En effet, le téléphone sonne toutes les 5 minutes les week-ends d'ouverture de la piste de luge. Il devient donc très important de disposer d'un lieu aux Avants pour gérer cette situation. Durant les saisons du printemps et de l'été, il a aussi beaucoup de visiteurs dans notre village, amateurs de tourisme doux et de narcisses. Ceci résulte d'une couverture médiatique importante et à des informations touristiques remarquables, surtout de la part de Madame Corinne GUIGNARD, membre de Montreux – Vevey Tourisme. Les stands Narcisses contribuent aussi à ce succès. Les associations Montreux – Vevey Tourisme et Narcisses Riviera ont d'autre part étoffé l'offre de couverture des « Rangers ». Le président

remercie les « Rangers » bénévoles. Jusqu'à présent, les membres de la Jeunesse assuraient cette fonction bénévole. Dès cette année, d'autres personnes bénévoles ont rejoint les rangs. Merci à eux.

Concernant le tennis, le court a été fermé en 2020 pour cause de réfection et a été réouvert en 2021. Plusieurs abonnements de saison ont été délivrés. Malheureusement, le court est tellement humide, que de la mousse et de l'herbe ont fait leur apparition. Il était donc nécessaire de désherber. Une rénovation importante de ce court est nécessaire. Un petit groupe de travail sera créé prochainement.

Le sentier du Cubly a été beaucoup fréquenté durant cet été. La pluie l'a quelque peu détérioré. Des randonneurs se sont plaints, invoquant un danger pour les usagers à certains endroits. Les bûcherons ont effectué un travail remarquable de remise en état du sentier en quelques jours. Merci à eux. Au départ du parking de l'auberge de la Cergniaulaz, un sentier narcisses est fermé depuis 2 ans. Des contacts ont été entrepris à cet effet avec le service concerné. Une étude de rénovation de ce sentier est en cours. Ce sentier devrait rouvrir en 2022. Le sentier des Gorges du Chaudron est fermé depuis le printemps 2021. Il s'est produit des chutes de pierres ainsi que des chutes d'arbres. Des études géologiques sont en cours. Un rapport sortira prochainement à cet effet.

Urbanisme

Au sujet de l'urbanisme, il est à relever les importants travaux du SIGE et du tunnel des Avants par l'entreprise du MOB. Les travaux du SIGE ont pris du retard, suite à des fuites. Cela a provoqué passablement de dommages pour le bétail et pour l'exploitation du terrain par Monsieur Sepp KEUSCH.

La route de Jor sera fermée une nouvelle fois au mois de novembre pour cause de travaux. Concernant le tunnel des Avants, les travaux sont en cours. C'est un très gros chantier et les nuisances sonores et respiratoires sont importantes. Il est également à relever un passage considérable de camions à travers le village, ce qui provoque un souci de sécurité pour les habitants. Le président remercie Monsieur Jean-Claude COCHARD et Madame Claire-Lise GUGET pour la mise en avant de cette problématique, auprès du comité SIA et de la Municipalité. Une réflexion va être menée pour améliorer la situation.

Sécurité

La SIA a déjà entrepris la réfection des bandes jaunes sur la Route des Narcisses. Le rafraîchissement de la peinture du passage piéton sis devant le Café-Restaurant du Relais est en cours. Une séance sera organisée entre le comité SIA et les entreprises des travaux, dans le but que les chauffeurs des engins de chantier soient plus raisonnables sur leur vitesse lors de la traversée du village. Il y aurait d'autres mesures de protection possibles, par exemple, la pose de barrières. Il faudra en discuter avec les services concernés. Les projets de réaménagement de la Place de la Gare et du village ne sont pas abandonnés. Un atelier participatif sera organisé à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre au Collège. Lors de cet atelier, il sera présenté les idées du comité SIA. Une visite sur place est prévue.

Les 4 axes de cet atelier sont :

- Le ralentissement de la vitesse au centre du village
- La modification des voies de circulation
- La gestion des places de parc
- La réfection de la Route des Narcisses

Monsieur BERGONZO, du Service de l'Urbanisme, nous a déjà informé qu'une réfection de la Route des Narcisses sera entreprise. Dès que le comité SIA aura entendu la vision des habitants, il sera établi un dossier pour la Commune.

Réaménagement de la place de jeux

Un réaménagement de cette place de jeux est prévu en 2022. Le comité de la SIA a été contacté par la Commune, pour lui faire part de leur projet. Le concept pour notre village reste ancré dans l'utilisation du bois. Il sera effectué un renouvellement complet des éléments de jeux. En outre, des tables de pique-nique et un point d'eau seront mis à disposition des utilisateurs. Un nouvel arbre sera planté. Une présentation visuelle de la nouvelle place de jeu sera offerte aux membres. Il faut encore attendre le préavis communal et les travaux seront réalisés en 2022.

Acquisition d'une prairie à narcisses

En 2015, la Jeune Chambre Internationale (JCI), sous l'égide de Monsieur Julien CHEVALLEY, a décidé d'organiser la Fête des Narcisses. La SIA avait réalisé un superbe char avec l'aide de nombreux villageois. Lors du concours de la décoration des chars, nous avons été gratifiés du 2^{ème} prix. Le résultat financier de cette fête avait fait apparaître un bénéfice pour la JCI. Or, ces bénéfices doivent être utilisés pour une bonne œuvre. Monsieur Julien CHEVALLEY avait toujours à cœur de soutenir sa région et les narcisses. Le comité de la SIA a également toujours prôné le développement des narcisses, d'où l'idée de disposer d'un terrain à narcisses. Dans ce but, la JCI a décidé de chercher un terrain et a finalement trouvé 2 parcelles d'une surface de 11'500 m², appartenant à Monsieur Florian DESPOND. Elle les a donc achetées Monsieur DESPOND. Monsieur Julien CHEVALLEY et la JCI ont généreusement et gracieusement offert ce terrain à la SIA. A terme, il se transformera en champ de narcisses. En outre, situé à côté du funiculaire, il offrira aux voyageurs une vision fantastique sur les narcisses. Une inauguration sera organisée en 2022. Le comité de la SIA va rédiger un règlement dans lequel il sera bien spécifié la fonction de ce terrain, c'est-à-dire de devenir à long terme un champ de narcisses. On va arrêter progressivement le pâturage de ce terrain. La SIA va aussi collaborer avec l'Association Narcisses Riviera et avec la Commune, pour gérer la culture des fleurs sur cet emplacement. Le président remercie chaleureusement Messieurs DESPOND et CHEVALLEY, ainsi que la JCI, pour la conclusion de cette affaire. L'assemblée applaudit chaleureusement ces divers partenaires.

Monsieur Julien CHEVALLEY remercie le président pour ses explications. Il informe que lors de la préparation de la Fête des Narcisses de 2015, la JCI a approché la Commune, dans le but de demander une subvention pour organiser cette fête. La Commune a ensuite demandé à la JCI de dévoiler ses projets financiers au cas où la fête se solderait par un bénéfice. La JCI a répondu à la Commune qu'elle organiserait une autre fête ou qu'elle distribuerait cet

argent pour la promotion ou le développement des narcisses. Le résultat financier de la fête 2015 s'est soldé par un bénéfice d'environ Fr. 30'000.-. Il tient à cœur à Monsieur CHEVALLEY la région des Avants et les narcisses. Pour cette raison, en accord avec les partenaires de la JCI, ils ont décidé de chercher un terrain destiné à promouvoir et sauvegarder les narcisses. La JCI a donc redistribué son bénéfice pour acheter le terrain de Monsieur DESPOND. L'idée est que dans 10 ou 15 ans, il soit possible de voir fleurir des narcisses sur cette parcelle. La JCI est heureuse de son initiative envers la SIA. La JCI est aussi enchantée que la SIA ait accepté son projet.

Entretien du village, des pelouses et arrosage des fleurs

Monsieur Maurice ZINDER avait souhaité l'année passée se retirer de cette fonction. Il a effectué un travail remarquable. La SIA l'a remercié par un don de bouteilles et un bon pour un repas. C'est Monsieur Lionel GYGLI qui a repris cette fonction. Ce dernier est applaudi pour son engagement. La SIA a investi dans du matériel d'outillage. Au cours de l'automne 2020, il s'est déroulé une séance avec les présidents de villages et les Autorités communales. Lors de cette réunion, la Commune avait proposé de développer des activités communautaires liées à l'entretien des jardins. Un tel projet avait déjà été abordé il y a 4 ou 5 ans, mais il n'avait jamais abouti. Le président demande au syndic, si ce projet est toujours d'actualité. Si tel est le cas, les villageois intéressés sont invités à s'adresser au comité SIA.

Fondation de la Gare

Au cours de l'année 2020, l'entreprise MOB devait proposer à la Fondation un budget et des plans, afin d'avancer dans ce dossier. Comme suite, l'entreprise MOB a juste fourni un document informant des difficultés qu'elle rencontre pour concrétiser ce projet. En plus, le loyer initialement prévu serait revu à la hausse. De ce fait, depuis une année, le dossier n'a pas évolué. D'après les statuts de la Fondation, il est demandé un renouvellement du conseil tous les 5 ans. Depuis 2019, la gestion de cette Fondation est problématique. En raison de cette situation, la SIA a informé la Fondation, de son souhait de réélire ses délégués au conseil. Suite à cette information, le président du conseil, Monsieur Emmanuel GETAZ, a décidé de démissionner. Au sein de la Fondation, la SIA a droit à 3 membres. Le comité SIA a reconduit Monsieur Omar Soydan au poste de délégué au Conseil de Fondation. Il a aussi nommé 2 autres délégués, qui sont Messieurs Grégory UDRY et Marc SANDOZ. Il est opportun d'avoir la présence d'un membre du comité SIA dans le Conseil de Fondation. Les nouveaux délégués seront présentés prochainement au conseil. Il y a plusieurs options dans l'évolution du dossier. Elles sont les suivantes :

- Formuler une nouvelle demande à l'entreprise MOB
- Evaluer d'autres opportunités au sein du village
- Arrêter le projet

Ces options seront étudiées par le Conseil de Fondation.

Jeunesse des Avants

Suite à la situation sanitaire actuelle, cette société n'a pas pratiqué d'activité ces derniers temps. Il est à relever une collaboration de plus en plus étroite avec l'association Orgiride et avec le comité de la SIA. Plusieurs membres de la Jeunesse ont par ailleurs fonctionné comme « Rangers » dans les champs de narcisses.

Fête au village en 2025

Notre village va entrer pour la 1^{ère} fois dans le circuit des Fêtes au village. Un comité d'organisation sera créé à cette occasion au cours de l'année 2022. Les volontaires souhaitant adhérer à ce comité d'organisation sont les bienvenus.

Remerciements

Le président remercie chaleureusement les membres du comité, tous les villageois, les bénévoles, les membres des sociétés amies, les membres des sociétés voisines, les restaurateurs. Toutes ces personnes apportent leur soutien aux activités de la SIA. Le président remercie également les services communaux, l'association Sécurité Riviera, la commission de la taxe de séjour. Ces différents partenaires ont soutenu remarquablement la SIA, en particulier pendant cette période de COVID. Le président adresse aussi ses remerciements aux employés des services communaux, c'est-à-dire l'équipe de la Voirie composée de Messieurs Jean-Marc VOUILLOZ, Romain BERSET et Patrick JUND, ainsi que l'équipe des bûcherons composée de Messieurs Julien REYMOND et Silvano POZZI. Ces services ont effectué un immense travail pour l'accueil des touristes, la propreté, la beauté du village et l'entretien de la piste de luge. Un grand merci est aussi adressé à Monsieur Lionel GYGLI pour l'entretien des bancs et pelouses ainsi qu'aux facteurs et à Monsieur Yvan ISCHER pour la distribution des papillons tous ménages. Toutes ces personnes sont vigoureusement applaudies par l'assemblée.

Approbation du rapport du président

Le rapport du président est approuvé.

4. Présentation des comptes 2020

Le président rappelle que le nouveau trésorier, Jean-Pierre PASQUIER, a intégré le comité SIA au mois d'octobre 2020. Etant donné que le président a géré les comptes 2020 ad intérim pendant 9 mois, il a été décidé qu'il terminerait l'année. Pour cette raison, c'est lui qui présente les comptes. Au niveau des produits, le montant total est nettement inférieur par rapport à l'année 2019, ce qui est compréhensible en raison du Covid qui a frappé en 2020. Les recettes des manifestations sont particulièrement maigres suites au nombre très faible d'activités. Le montant reçu de la commission de la taxe de séjour ne peut pas être considéré comme un bon résultat. Les recettes des cotisations sont supérieures, ceci grâce à l'augmentation des cotisations. Il est à noter une baisse notoire des charges, particulièrement au poste des manifestations. Les frais du tennis ont augmenté à cause des entretiens plus conséquents. Le bénéfice de l'exercice est de Fr.4'309.-, en hausse de

Fr.2'472.- par rapport à l'année dernière. Il a été procédé aux amortissements des remorques et des tentes. Après amortissements, le bénéfice net se chiffre à Fr. 825,90, en hausse de Fr. 280.- par rapport à l'année passée. Au niveau du bilan, il est à relever une augmentation notoire de Fr. 29'284.- à la suite du don de la JCI, qui a été passé directement en actif immobilier et en augmentation du capital. Le total du bilan se chiffre à Fr. 75'945.-. Il n'y a pas de question sur les comptes.

5. Rapport des vérificateurs des comptes 2020

La 1^{ère} vérificatrice, Madame Nathalie NICOULIN, n'a pas pu participer à la vérification des comptes. C'est Madame Caroline BUFF et Monsieur Dominik HUNZIKER qui ont contrôlé les comptes. Le rapport est lu par Monsieur Dominik HUNZIKER. Il informe que les comptes ont été vérifiés le 26 août 2021. Le total du bilan se monte à Fr. 75'944,71, en hausse de Fr. 29'284,16. Le compte de pertes et profits présente un bénéfice de Fr. 825,86. En fonction des éléments sondés, les vérificateurs certifient que les comptes présentés concordent avec les livres, documents et factures. La comptabilité est bien documentée et tenue avec soin et précision. Ils remercient le trésorier, ainsi que le président, pour le travail accompli ainsi que la prise en charge intermédiaire de la trésorerie par le président. Les vérificateurs recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge, conformément aux statuts, au trésorier, au président, au comité et aux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2020. Le président remercie Monsieur Dominik HUNZIKER pour son rapport.

6. Approbation des comptes 2020, du rapport des vérificateurs, décharge du comité et des vérificateurs

Les comptes 2020, le rapport des vérificateurs et la décharge du comité sont approuvés par un lever de mains.

Le président remercie les 2 vérificateurs des comptes, pour leur temps dédié à la vérification des comptes et pour le moment de partage convivial. Monsieur Dominik HUNZIKER remercie le président pour son accueil.

7. Nomination des vérificateurs des comptes 2021

Monsieur Dominik HUNZIKER devient 1^{er} vérificateur des comptes. Madame Caroline BUFF devient 2^{ème} vérificatrice. Monsieur Thierry CHEVALLEY est nommé vérificateur-suppléant.

8. Présentation des activités 2021

Le président présente les activités 2021. Il rappelle d'abord les activités qui se sont déjà déroulées au cours de cette année. Dans les manifestations futures, il est envisagé

d'organiser une raclette villageoise au cours des mois de septembre ou d'octobre. Il est aussi envisagé d'organiser une petite désalpe. L'organisation de la Fête d'Halloween reste incertaine. Il sera donné un concert de jazz à la Chapelle Protestante au courant du mois de novembre. Il sera éventuellement organisé une ou plusieurs fenêtres de l'Avent.

9. Présentation et approbation du budget 2021

La parole est donnée au caissier, Jean-Pierre PASQUIER. Ce dernier commente le budget 2021. Le total des produits se chiffre à Fr. 17'000.-. Le total des charges se chiffre à Fr. 16'500.-, ce qui donne un bénéfice espéré de Fr. 500.-. C'était un peu compliqué d'établir un budget pour cette année, car l'organisation de plusieurs manifestations reste ~~nt~~ incertaine. Il n'y a pas de question, le budget est approuvé par applaudissements.

10. Election du comité et d'un(e) président(e)

Selon les statuts, le comité et le président sont rééligibles chaque année. Mr Pierre DUPUIS, membre du comité a donné sa démission pour des raisons personnelles. Il souhaite néanmoins contribuer aux activités bénévoles de la société. Le président le remercie pour son engagement durant plusieurs années. L'assemblée l'applaudit. Les autres membres du comité et le président souhaitent poursuivre dans leur fonction. Le comité est reconduit sous cette forme par applaudissements. Le président Omar SOYDAN est réélu par applaudissements. Le président remercie les membres pour la confiance témoignée. Il remercie encore une fois le comité pour son dévouement et le bon fonctionnement de la société. Le comité se réunit tous les mois dans une ambiance agréable.

11. Modifications des statuts, Article 4c, Article 4f (nouveau), Article 24, Article 29

Le président explique la situation sur les statuts. Des changements sont nécessaires suite à certains évènements. D'autres changements sont nécessaires par rapport au fait que la SIA est propriétaire d'un terrain. Les modifications sont les suivantes :

Modification de l'article 4c

Motif : Suite à notre procédure d'opposition engagée contre le projet MOB pour la suppression du passage des Hirondelles et leur projet de création d'une nouvelle route, une faille a été détectée dans nos statuts ayant amené au rejet de notre opposition par le Tribunal Fédéral au motif que notre association n'est pas habilitée à traiter au niveau fédéral. Afin de remédier à cette faiblesse, le comité propose de modifier l'article comme suit :

Ancien :

« L'association a pour but de gérer les relations avec « l'extérieur », soit les autorités communales et cantonales, les services communaux et cantonaux, les organismes publics et privés, pour promouvoir et défendre les intérêts généraux du village et de ses habitants.

Nouveau :

L'association a pour but de gérer les relations avec « l'extérieur », soit les autorités communales, cantonales et fédérales, les services communaux, cantonaux et fédéraux, les organismes publics et privés, pour promouvoir et défendre les intérêts généraux du village et de ses habitants.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Ajout de l'article 4f

Motif : La SIA étant devenue propriétaire de terrains fonciers, les buts de la société doivent être adaptés afin d'établir le cadre juridique nécessaire à la gestion de ses avoirs.

Nouveau :

L'association a pour but :

f) de gérer le patrimoine de l'association

Ce changement de statut est approuvé à l'unanimité.

La SIA va établir un règlement interne concernant la gestion de ce terrain. Elle aimerait faire perdurer le but des prairies à narcisses sur plusieurs décennies.

Monsieur Patrick HAARI demande s'il ne serait pas opportun de faire figurer une mention stipulant que la SIA gère le patrimoine de l'association eut égard aux décisions, aux pourparlers, aux délibérés et aux discussions évoqués par l'assemblée composant la Société des intérêts des Avants.

Monsieur Julien CHEVALLEY affirme que la Jeune Chambre Economique souhaite que la SIA ne se sépare jamais de ce terrain.

La SIA souhaite disposer d'un règlement interne pour diverses situations, entre autres, le terrain et les décès. C'est le règlement qui établit la manière dont le terrain est géré, mais, via les statuts, il a une mesure qui prémunisse de pouvoir agir sans validation de l'assemblée.

Monsieur Patrick HAARI ajoute que gérer le patrimoine est juridiquement extrêmement expansif.

La SIA valide la mention proposée de Monsieur Patrick HAARI. La SIA va soumettre cette variation de l'article à l'assemblée générale de l'année prochaine. Cet article sera donc entériné à l'assemblée générale 2022.

Modification de l'article 24

Motif : Depuis de nombreuses années, seul les comptes sont soumis à disposition des membres, le rapport des vérificateurs étant quant à lui présenté et lu durant l'assemblée. A défaut de respecter les statuts, cette approche n'a jamais soulevé de remarques de la part des membres. Afin d'aligner les statuts avec la pratique, le comité propose de supprimer la mention sur le rapport des vérificateurs.

Ancien :

Les comptes et le rapport des vérificateurs doivent être mis à disposition des membres au minimum 5 jours avant l'Assemblée Générale.

Nouveau :

Les comptes doivent être mis à disposition des membres au minimum 5 jours avant l'Assemblée Générale.

Ce changement de statut est approuvé à l'unanimité.

Modification de l'article 29

Motif : Compte tenu de la modification des statuts en soi, il convient d'ajuster l'article 29 comme suit :

Ancien :

Ces statuts adoptés par l'Assemblée Générale du 27 avril 2007 entrent en vigueur immédiatement et remplacent ceux du 29 novembre 1962.

Nouveau :

Ces statuts adoptés par l'Assemblée Générale du 3 septembre 2021 entrent en vigueur immédiatement et remplacent ceux du 27 avril 2007.

Ce changement de statut est approuvé à l'unanimité.

12. Divers et propositions individuelles

Exposé de l'Association Narcisses Riviera

Madame Corinne GUIGNARD, membre de l'Association Narcisses Riviera, remercie le comité de la SIA pour l'invitation. Elle présente le nouveau comité, les activités et les projets de l'association. Un des buts de cette association est la sauvegarde de cette fleur. Pour les agriculteurs, la sauvegarde des narcisses n'est pas une mesure évidente. L'association essaie donc de trouver un consensus sous forme de compromis. Madame GUIGNARD présente une vidéo montrant les activités de l'association. Madame GUIGNARD souhaite présenter les projets de l'association à des tiers. Au sujet des travaux d'entretien des prairies, l'association a acheté une botteleuse. L'association peut clairement encore améliorer le marketing et la

communication. Une page Facebook a été créée. Madame GUIGNARD remercie les personnes qui suivent les activités de l'association par le biais de cette page. Elle relève que la SIA s'investit beaucoup dans la sensibilisation des narcisses. L'association souhaite étendre cette sensibilisation à d'autres villages où les narcisses sont présents. Elle va aussi organiser de nouvelles activités durant la floraison. L'association souhaite reprendre le rôle central dans la coordination et la coopération entre les divers partenaires. Elle souhaite élaborer un programme pour les écoles. L'association s'occupe aussi de la production de panneaux d'informations et du développement des conventions, notamment avec les agriculteurs.

La SIA est très impliquée pour la protection des narcisses. Si des personnes du village souhaitent donner un peu d'énergie pour la protection des narcisses, elles peuvent s'annoncer auprès du président SIA ou auprès de Mme SOYDAN et GUIGNARD. Le but est de créer un réseau de bénévoles. L'Association Narcisses Riviera est ouverte à toutes propositions émanant d'un tiers.

Informations de l'Association Orgiride

Monsieur Luca SALVADORE, Président de cette association, remercie Omar SOYDAN et la SIA pour le soutien. Cette association gère une piste de ski à Orgevaux. Elle organise aussi le Bukolik en collaboration avec la Jeunesse et la SIA. La piste de ski est ouverte les mercredis et vendredis soir de 18h00 à 22h00. Elle est donc éclairée. Elle est ouverte à tout le monde. Un montant de Fr. 5.- est perçu pour l'utilisation de cette piste pour la soirée. Les personnes désirant adhérer à cette association doivent s'acquitter d'un montant de F. 50.-. Cette association cherche des fonds pour acheter un nouveau véhicule.

Message et réponses du Syndic de Montreux

Monsieur Olivier GFELLER, Syndic de Montreux, remercie la SIA pour l'invitation. Il adresse les salutations de la part des Autorités communales. Il remercie la SIA pour son engagement, son énergie et pour toutes les activités organisées. Il se félicite de l'excellent dialogue entre le comité de la SIA et les Autorités communales. Les sociétés Villageoises prennent une place prépondérante dans le cadre des activités communales. Lors de la rencontre annuelle entre les présidents de villages et la Municipalité, il est tenté d'anticiper les problèmes. Il souligne la confiance mutuelle entre les différents partenaires. Le Syndic se félicite des fructueuses collaborations entre la SIA, l'association Orgiride et l'association Bukolik. Il est impressionné par le choix de la SIA par rapport à l'environnement. Il cite aussi le remarquable dévouement des bénévoles. Il se félicite pour l'investissement de la SIA dans le cadre du passage à niveau des Hirondelles, pour l'attention offertes aux enfants lors de la manifestation du X-Mas Ride et pour le soutien de personnes dans le cadre de diverses activités. Il termine ses propos en nous souhaitant une belle fin de soirée.

Madame Claire-Lise GUDET remercie les Autorités pour le rafraîchissement de la peinture sur les passages piétonniers, favorisant ainsi la sécurité des piétons. Elle demande si on pourrait espérer une réouverture de l'école. Elle remercie aussi la SIA d'avoir abordé le sujet

de la circulation des camions de chantiers à travers le village. Elle déplore le manque de respect de certains conducteurs par rapport aux enfants, aux villageois et aux animaux. Il a été constaté des animaux renversés sans que les automobilistes ne s'arrêtent. Madame GUDET invite le Syndic d'agir auprès de la police, par exemple, par l'installation d'un radar.

Monsieur Jean-Marc VOUILOZ affirme que malgré ses habits de couleur orange, il a failli être happé par une voiture. Il ajoute que le secteur entre Le Castel et la Gare est souvent empruntés par des enfants. Ils sont côte à côte. Les camions représentent un danger pour ces enfants. Certains habitants du village ignorent ces enfants et ne ralentissent pas. Il y a aussi des personnes âgées qui cheminent comme piétons et qui ne suivent pas le bord de la route. Il faut réagir à cette situation. Monsieur Jean-Marc VOUILLOZ préconise de limiter la vitesse à 30 Km/h pour la traversée du village. Il propose aussi d'installer des ralentisseurs depuis l'entrée du village jusqu'au Café-Restaurant du Relais et placer des panneaux « zone résidentielle » au centre du village. Il motive ses dires par la présence d'enfants qui s'amuse à vélo sur la Place de la Gare.

Monsieur Jean-Claude COCHARD soutient et remercie les interventions de Madame GUDET et de Monsieur VOUILLOZ. Il remercie le président SIA d'avoir relayé ses présentations sur le même sujet. Il relève que le danger est particulièrement important aux endroits les plus étroits du village. Il ajoute qu'à certains endroits, les trottoirs se sont affaissés, car, lors de croisements, les camions roulent sur les trottoirs. Cette situation doit être connue par la Commune. Est-ce qu'il faut attendre un accident grave avec un décès ou un enfant écrasé pour que la Commune prenne la décision de sécuriser les trottoirs ? Monsieur COCHARD regrette que le représentant du Chemin de Fer MOB pour le chantier du tunnel ne soit pas présent. Il relève aussi que des voitures roulent souvent au bord de la route mettant ainsi en danger les piétons. La sécurisation des trottoirs est une intervention urgente. Monsieur COCHARD aborde aussi la problématique de l'emplacement du dépôt de terre. Dernièrement, suite à la motion d'un conseiller communal, la Municipalité avait clairement répondu à ce conseiller communal, qu'il y aurait une consultation de la population concernant l'emplacement de ce dépôt de terre. Or, cela n'a pas été fait. On se trouve ainsi devant le fait accompli. D'après la législation du Département général de l'environnement, il est exigé que ce type de dépôt de terre de plus de 6 mois de présence, doit faire l'objet d'une mise à l'enquête publique, ce qui n'a pas été fait par la Municipalité.

Monsieur Patrick HAARI affirme que c'est mieux d'avoir un dépôt de terre à proximité du chantier, que d'avoir d'incessants passages de camions qui polluent le village. Ces passages de camions représenteraient aussi un danger pour les enfants et les personnes âgées. Il demande à Monsieur COCHARD de faire preuve de bon sens.

Monsieur Dominik HUNZIKER demande pour quelle raison le chantier des Prévondes est arrêté depuis 2 mois.

Monsieur Olivier GFELLER informe que dans le cadre de Police Riviera, il est nommé des agents de proximité. Ces agents règlent certains cas mineurs. Pour régler certains points, notamment concernant les aménagements, il faut se concerter avec les services concernés. Dans le but d'améliorer la sécurité dans notre village, il ne sait pas si la solution est une

limitation de vitesse à 30 Km/h ou des ralentisseurs ou des aménagements. Concernant la problématique du dépôt de terre, Monsieur GFELLER ne connaît pas le dossier. Au sujet du chantier des Prévondes, il n'a pas de réponse précise, mais il semblerait que ces travaux vont reprendre avant cet hiver. Concernant le dossier de l'école, on ne peut pas préjuger d'avance. La Municipalité est ouverte à la discussion. Il ajoute que cela ne dépend pas du nombre d'enfants. La tendance actuellement dans l'école est de créer une structure plus grande, car on peut ainsi disposer de davantage de services parascolaires.

Le président informe qu'une réflexion avait déjà été faite en 2018 ou 2019, dans le but de déterminer le nombre d'élèves susceptibles de former une classe aux Avants et si possible atteindre la limite minimale pour justifier l'ouverture d'une classe. Le but consistait à avoir suffisamment d'élèves pour une durée de 5 à 7 ans au moins. Malheureusement, il s'est avéré qu'il y aurait assez d'élèves pour une période de 1 année ou 2 ans, mais pas davantage. Un problème de structure était aussi à régler. Dans cette optique, des parents étaient prêts à collaborer. Dernièrement, un projet d'ouverture d'une halte garderie à côté du Restaurant de la Tramontana est à l'étude.

Madame Micheline HÖSLI informe qu'elle était l'instigatrice du projet d'ouverture de cette halte de jeux pour laquelle elle a entrepris toutes les démarches nécessaires. Il y avait un point à régler au niveau des toilettes. Madame HÖSLI a parlé de son projet à Madame Jacqueline PELLET, Municipale à Montreux et à Monsieur SMITH. Ces 2 personnes ont effectué un sondage par écrit à Orgevaux, au Vallon-de-Villard et aux Avants. Il en est sorti des chiffres totalement dérisoires, c'est-à-dire qu'il y avait seulement 4 enfants entre 2 ans ½ et 4 ans ½ qui souhaitaient fréquenter cette halle de jeux pour l'année 2021 et 5 enfants pour l'année 2022. Madame HÖSLI a entendu que des personnes n'avaient pas reçu la lettre du sondage. Elle était déçue de cet état de fait et se demande si ce sondage a été fait correctement. Les haltes de jeux sont ouvertes au minimum 2 ½ journées par semaine. Le prix est de Fr. 16.- pour la ½ journée, ce qui représente une dépense moindre pour les parents.

Le président déclare que le comité SIA est prêt à refaire un sondage régional, en utilisant par exemple le bouche à oreille. Concernant les travaux dans le village, le comité ne voulait rien entreprendre pour l'instant et tout détruire ensuite par le passage des camions. Un atelier participatif va être organisé pour s'entretenir sur les idées du comité SIA et pour entendre les points de vue des habitants. Les réflexions de cet atelier participatif seront mises en place dans 1 à 2 ans. Il faudra gérer les risques avec la Police.

Monsieur Jean-Claude COCHARD affirme que c'est le maître d'œuvre du chantier du tunnel des Avants, c'est-à-dire l'entreprise MOB, qui doit sécuriser le secteur et le passage des véhicules de chantier. Pour quelle raison, la Commune n'est pas intervenue auprès du maître d'œuvre du chantier dans ce sens ?

Monsieur Olivier GFELLER répond qu'il n'est pas un spécialiste dans la sécurité routière. Il fait confiance aux personnes concernées. Il nous invite à prendre rapidement contact avec notre agent de proximité à ce sujet. La Municipalité reste néanmoins à disposition.

Monsieur Patrick HAARI relève que durant le délai de la mise à l'enquête, la question de la sécurité aurait dû être évoquée à ce moment. Il aurait fallu demander au responsable des travaux de prévoir des zones, ou une signalétique ou des passages rouges et blancs, avec un système autoréfléchissant. C'est difficile à ce jour de réclamer des mesures chez le maître d'ouvrage. Ces dites mesures auraient dû se faire lors de la mise à l'enquête.

Monsieur Jean-Marc VOUILLOZ affirme que certains habitants des Avants ne sont pas assez prudents lors de la traversée du village.

Monsieur Lionel GYGLI estime qu'il n'y a pas d'utilité de placer des dos d'âne, des radars et d'autres ralentisseurs.

Madame Eliane LUDI relève que les lignes blanches pour délimiter la route entre Chamby et Les Avants ont disparu, ceci suite aux travaux sur cette route. Est-ce que ces lignes seront repeintes ? Elle demande aussi si les travaux de réfection des canalisations sur le Chemin de Peccaux sont agendés ? Cela fait 5 ans qu'il est attendu la rénovation de ce chemin.

Monsieur Olivier GFELLER informe qu'il va s'entretenir avec le service des travaux dont le responsable est Monsieur CHIARADIA.

Le président informe qu'un Marché Artisanal suivi d'un concert en soirée se dérouleront le 4 septembre à Chernex. Le président de la Société de développement de Chernex s'est excusé pour notre assemblée, mais adresse ses cordiales salutations.

Le président relève que les responsables d'une initiative pour les glaciers organisent des randonnées. En date du 12 septembre, il est programmé la randonnée du Tour du Cubly. Les personnes intéressées sont invitées à consulter le site internet « Initiatives pour les glaciers ».

Monsieur Laurent GILLIARD, Président de la Société de développement de Caux, adresse les salutations du village de Caux. Il remercie le comité SIA pour l'invitation. Il félicite le comité de la SIA pour son dynamisme. C'est un comité qui fait preuve d'inspiration. Il y a des choses très intéressantes dans les activités de la SIA. Il félicite aussi le comité pour son initiative d'acquérir une parcelle à narcisses. Il informe que dans son village de Caux, des prairies à narcisses disparaissent malheureusement. Le village est impuissant par rapport à cet état de fait.

Monsieur Heinz MURBACH, représentant de la Société de la Chapelle Protestante des Avants, adresse les bonnes salutations de cette société. Il relève que nos 2 sociétés collaborent fructueusement dans l'organisation logistique des concerts. C'est très apprécié. Il remercie la SIA pour son soutien. Le dernier concert a malheureusement été annulé en raison de la détérioration de la situation sanitaire. Ce concert aurait été donné par Monsieur Jean-Pierre HUSER. Cet artiste ne sera pas oublié dans la programmation des prochains concerts. Pour cette année, il est programmé un concert de jazz. Il est à espérer que les conditions soient réunies pour qu'il puisse se dérouler normalement, ainsi que les suivants.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les membres présents pour leur participation. Il n'y aura pas de verrée dans la salle où s'est déroulée l'assemblée. Par contre, il est proposé aux membres de partager le verre de l'amitié au Restaurant de la Tramontana. L'assemblée est close à 21h40.

Le secrétaire, Jean-Philippe Burri

Liste des excusés

Madame Caroline BUFF

Madame Heidi HAURI

Madame Odile MARMIER

Madame Rita NICOULIN

Monsieur Gianni CASTELLANI

Monsieur Yves NOPPER

Monsieur André PORRET

Monsieur Marc SANDOZ

Monsieur et Madame Kurt et Anneres ERNST

Monsieur et Madame Jean et Rose-Marie FRANCEY

Monsieur et Madame Marc-Henri et Catherine NOVERRAZ

Monsieur Alain CRISINEL, Président de la Société de Développement de Chernex

Monsieur Daniel MARTIN, Président de la Société Villageoise de Brent et Environs

Monsieur Samuel ROCH, Président de l'Association des Intérêts de Chailly-Baugy-Les Crêtes et Environs

Monsieur Frédéric DELACHAUX, Représentant de l'Entreprise MOB